

CONCOURS

EXPORTEZ-VOUS !



RÈGLEMENTS

Article 1 – Organisateur

Classe Export Canada organise un appel à projet pour le *Concours Exportez-vous !* du 8 février au 30 avril 2016.

Article 2 – Appel à projet

Cet appel à projet – gratuit – est ouvert à toutes les entreprises du Québec répondant aux critères suivants :

- Chiffre d'affaires inférieur à 10 M \$ (CAD);
- Nombre d'employés inférieur à 250;
- Ayant minimum un (1) an d'existence;
- Ayant un siège social ou un centre de décision au Québec;
- Étant à jour dans leurs obligations fiscales et sociales et en mesure de le justifier;
- L'entreprise candidate qui sera finaliste devra inscrire chaque personne qui viendra présenter le projet lors du Salon au forfait **Visiteur 1 jour minimalement**.

Ces critères sont cumulatifs. Afin d'être éligibles, les entreprises doivent répondre à tous les critères énumérés ci-dessus. Ne peuvent concourir les entreprises directement ou indirectement liées aux personnes associées à l'organisation du concours et tout particulièrement aux membres du jury.

L'appel à projet du *Concours Exportez-vous !* récompensera une (1) PME.

Calendrier de l'appel à projet

- Dépôt des candidatures en ligne exclusivement sur le site web du Salon Classe Export 2016 : du 8 février au 30 avril 2016
- Date limite de dépôt des candidatures : le 30 avril 2016 à 23 h 59
- Sélection des finalistes par un jury préliminaire : du 30 avril au 6 mai 2016
- Envoi des invitations aux finalistes : semaine du 9 mai 2016
- Présentations des finalistes : à Classe Export, les 25 et 26 mai 2016
- Délibération du jury pour sélectionner le lauréat : 26 mai 2016
- Annonce au lauréat : 27 mai 2016

Article 3 – Dossiers de candidature

Les dossiers de candidature se remplissent [en ligne sur le site web de Classe Export](#).

Recueil des candidatures

Les entreprises participantes devront soumettre leur dossier au plus tard le 30 avril 2016 à 23 h 59 en ligne. Un accusé de réception sera adressé par message électronique à chaque candidat après réception de son dossier dûment complété.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter les réponses apportées lors de l'inscription portant sur l'identification de l'entreprise, son organisation, sa stratégie d'exportation, les moyens mis en œuvre, la présentation de son projet, etc.

Seuls les dossiers complets remplissant les conditions énoncées ci-dessus pourront être examinés par les membres du jury. Le jury se réserve la possibilité de demander de l'information complémentaire aux candidats, notamment en ce qui concerne les critères mentionnés à l'article 2.

Article 4 – Étapes de sélection

4.1 - Sélection des finalistes en fonction des renseignements et de la qualité du projet soumis dans le formulaire d'inscription en ligne.

4.2 - Qualification des candidats effectuée par les organisateurs, experts de l'international. À l'issue de la qualification avec les experts, les finalistes seront choisis.

4.3 - Le jury, constitué des principaux partenaires du commerce extérieur au Québec et de prestataires privés, examineront les dossiers retenus et établiront l'entreprise lauréate suite aux présentations orales. Il y aura une (1) entreprise lauréate.

Critères

Pour déterminer le lauréat, le jury fondera sa décision sur les critères suivants :

- Solidité financière de l'entreprise : fonds propres, CA;
- Expérience du porteur de projet;
- Cohérence du projet export;
- Budget et échéancier réalistes;
- Cibles et objectifs réalistes;
- Avantages concurrentiels de l'entreprise et de ses produits/services;
- Capacité à réaliser le projet, ressources adéquates et qualifiées;
- Adaptation des produits au(x) marché(s) (si nécessaire);
- Originalité de la démarche : innovation, etc.;
- Organisation de la logistique export.

Critères supplémentaires considérés pour les entreprises déjà exportatrices :

- Politique export mise en œuvre sur une zone géographique ou un pays précis (cohérence globale par rapport à la taille de l'entreprise, à ses moyens, à ses produits, etc.);
- Progression du chiffre d'affaires export des pays ciblés;
- Nombre d'emplois déjà créés grâce au développement de l'export.

Article 5 – Grand prix

L'entreprise lauréate se verra remettre une valise de services (service et coaching pour leurs projets export, expertise technique à l'international, etc.) d'une valeur de 25 000 \$ (CAD). Cette valise de services, à utiliser auprès des partenaires associés, est valable pour un (1) an*.

Article 6 – Conditions générales du concours

6.1 - Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux critères énoncés à l'article 2 ci-avant ne sera pas pris en considération pour l'attribution des récompenses.

6.2 - Les entreprises seront informées de leur éligibilité ou de leur non éligibilité à concourir devant le jury à la fin de la phase de sélection par le jury préliminaire.

6.3 - L'organisateur se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler son concours.

6.4 - Les informations contenues dans le formulaire de participation sont destinées aux organisateurs.

6.5 - Confidentialité des informations : les organisateurs et les membres du jury s'engagent à respecter la confidentialité des informations transmises par les candidats.

6.6 - La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement des courriels ou de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation ou par tout autre cas fortuit.

6.7 - Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

6.8 - La participation au présent « Appel à projet » implique l'acceptation par les participants, sans restriction ni réserve, du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury, souverains et indépendants. Les candidats s'engagent en conséquence à renoncer à tout recours sur le déroulement ou les résultats de l'appel à projet.

Article 7 – Promotion et droit à l'image

7.1 – L'entreprise lauréate autorise, par avance et sans contrepartie financière, les organisateurs à utiliser leur nom et les images de l'opération récompensée à des fins promotionnelles ou publicitaires sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard des organisateurs. Elles garantissent ces derniers de tout recours de tiers à cet égard.

** Les conditions des partenaires du Concours Exportez-vous ! prévalent.*

BON SUCCÈS !